



## COMMUNE D'ARDON

Place Saint-Jean  
CH-1957 Ardon  
Tél. 027 305 15 85  
Fax 027 305 15 82  
administration@ardon.ch

# Convocation

L'assemblée primaire de la commune d'Ardon est convoquée en séance

**le lundi 19 décembre 2022, à 19h30, à la Pontaise**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire  
(ce procès-verbal peut être consulté au Bureau communal durant les heures d'ouverture)
2. Présentation du plan financier 2023-2026
3. Présentation du budget 2023
4. Approbation globale du budget 2023
5. Divers

Conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le budget peut être consultés au Bureau communal durant les 20 jours précédant l'assemblée primaire.

Le Président

P.-M. Broccard

Le Secrétaire

J.-M. Roh



Ardon, le 29 novembre 2022

